

# COMpte-rendu du conseil municipal du 3 septembre 2020

Régulièrement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 3 septembre 2020 à 20h30 à la salle des fêtes sous la présidence de M. MAIRE Olivier, Maire.

**Etaient présents** : M. MAIRE Olivier, Maire - Mme BATAILLY Christine, M. LAURENT Hervé, Mme BERTRAND Pascale, Adjoints – Mme BOCHARD Julie, conseillère déléguée - M. GIROUDON Maurice, Mme BORODINE Geneviève, M. RAFIIE Hamid, Mme CASADO Pascale, M. CATHERIN Thierry, Mme CABOUX Nathalie, Mme COQUARD Marie-Christine, M. PETIT Aurélien.

**Etais absent excusé** : M. SARRASIN Didier, M. BARRAS Jean-Marie.

**Secrétaire de séance** : Mme COQUARD Marie-Christine.

M. le Maire accueille les membres présents et demande à ajouter à l'ordre du jour un point complémentaire : modification du prix du loyer du local technique municipal. Accord à l'unanimité.

## 1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 3 JUILLET 2020

➤ Après lecture du procès-verbal, il est adopté à l'unanimité.

## 2. COMpte-rendu des décisions du maire prises par délégation

- ⊕ M. le Maire a sollicité une subvention au titre du produit des amendes de police 2020 auprès du Département du Rhône pour un montant de 3000,00€ concernant l'installation de coussins berlinois, Rue du Stade (coût 3600,00€ HT).
- ⊕ M. le Maire a sollicité une subvention au titre du partenariat territorial 2020 auprès du Département du Rhône pour un montant de 22619,00€ concernant les travaux d'isolation et de rénovation de la mairie ainsi que le changement de chaudière à la salle des fêtes (coût 37697,64€ HT).
- ⊕ Mme BERTRAND a pris, par délégation, 2 décisions d'attribution de concessions de cimetière et 4 renouvellements.
- ⊕ M. le Maire a également pris des arrêtés concernant le personnel : un avancement de grade (adjoint technique à adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe) et un autre de disponibilité de droit pour suivre conjoint).
- ⊕ M. le Maire a nommé Christine BATAILLY, Coordonnateur communal de recensement de la population et des agents recenseurs. Coordonnateurs adjoints : Carine et Françoise

## 3. NOUVEAUTES DANS LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES ANNEE 2020-2021

M. le Maire passe la parole à Mme BOCHARD pour présenter les nouveautés dans le fonctionnement des services périscolaires à partir de la rentrée 2020-2021.

151 élèves sont inscrits à l'école publique les Prés Verts avec 6 classes (effectif stable par rapport à 2019-2020).

Avec la prise en compte du protocole sanitaire du 19 août 2020, il a fallu revoir la prestation de nettoyage de l'école élémentaire réalisée par la société PERRAS Environnement (N.B. : les locaux de l'école maternelle sont nettoyés par les 2 agents communaux spécialisés des écoles maternelles ATSEM).

La prestation comprendra le nettoyage et la désinfection de toutes les classes ainsi que le nettoyage et la désinfection du restaurant scolaire et de la garderie (pôle périscolaire) quotidiennement.

Cela représente un coût annuel de 22000€ HT soit 26400€ TTC (auparavant la prestation annuelle était de 8000€ TTC).

### ⊕ Nouveautés pour les familles :

Tous les services se dérouleront dans le pôle périscolaire (à côté de la maternelle et de la salle des sports), Rue des Sports.

Compte tenu du protocole sanitaire en vigueur, chaque service a un effectif maximal d'accueil. La priorité d'accueil des élèves est donnée à ceux dont les deux parents (ou le parent qui a la garde des enfants) exercent une activité professionnelle hors domicile et à ceux qui fréquentent régulièrement les services. Les attestations employeurs sont à produire à l'inscription. Il est demandé aux familles d'être à jour des factures de l'année précédente.

L'inscription aux services ne se fait plus le matin même mais en début d'année et le plus tôt possible pour les parents avec planning. Cela devrait faciliter le respect des maxima d'accueil et les commandes de la cantine.

#### Conséquences sur le personnel périscolaire et administratif

Le comité médical et le service maintien dans l'emploi du CDG69 ont été saisis en juin pour un agent de restauration. Des modifications de poste ont été proposées à l'agent et mises en place (surveillance périscolaire et activités administratives). De plus, l'agent bénéficiera de temps de travail pour un bilan de compétences. L'agent est en congé maladie ordinaire et n'a pas repris son travail à la rentrée.

Des heures pour la préparation des repas ont été augmentées afin d'éviter des heures complémentaires et confectionner le plus possible sur place.

Des heures de surveillance périscolaire ont été proposées à un agent périscolaire à temps non complet. Elle n'a pas accepté par contre un temps de surveillance de la couchette en maternelle a été maintenu en plus des 2 ATSEM présentes.

Finalement au 14 août, il manquait un agent pour assurer la surveillance de la garderie de 7h30 à 9h00 et de 12h00 à 13h45 sur 4 jours. Une annonce a été passée. Il a été reçu 5 candidatures plus 1 dernière lundi 31 août pour commencer mardi 1<sup>er</sup> septembre.

Une personne suivie par la Mission locale a été recrutée avec Energie Emploi, elle avait déjà fait des remplacements en début d'année 2020.

Compte tenu du congé maladie d'un agent, la dernière candidate a été rappelée et a pris son service de remplacement ce vendredi. C'est la secrétaire de mairie adjointe qui a fait le remplacement de midi à 13h45, mardi et jeudi.

Le nouveau dispositif d'inscription en mairie génère une forte augmentation de travail de la secrétaire de mairie. Ce travail pourrait être facilité par l'achat d'une application d'inscription et de facturation en ligne. Mme BOCHARD présentera une solution prochainement.

Après avoir entendu le rapport de Mme BOCHARD, conseillère déléguée à l'enfance, M. le Maire propose que la modification du tableau des effectifs soit délibérée ultérieurement en attendant que les nouveaux horaires et postes de chaque agent soient stabilisés.

N.B après la séance : L'agent sur le poste d'agent périscolaire et de restauration demande à revoir ses horaires. L'augmentation horaire envisagée n'est plus souhaitée par l'agent.

En outre, M. le Maire propose d'ouvrir un poste non permanent d'agent périscolaire pour accroissement d'activité sur le grade d'agent d'animation. Il propose également de pourvoir le poste par prestation extérieure autant que de possible pour plus de facilité de gestion.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les propositions de M. le Maire.

#### Ajout de tarifs des services périscolaires

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux tarifs aux services périscolaires. L'un est un forfait retard garderie du soir 10€ qui sera encaissé à partir du 3<sup>ème</sup> retard injustifié. L'autre un repas enfant non-inscrit à 5€. Les autres tarifs sont inchangés.

➤ Adopté à l'unanimité.

#### ➤ Conséquences budgétaires et création d'une décision budgétaire modificative n°1 :

Augmentation de crédits en dépenses de fonctionnement :

Prestation nettoyage école élémentaire :

Contrat annuel à 26700€ (la prestation entrera dans la subvention à l'association de l'école privée)

Besoin 2020 : 8900€ Déjà réalisé : 2600€ Budgété : 7000€

Besoin de crédits 2020 : + 4500€ sur c/6283

Surveillance périscolaire en prestation extérieure :

Budgété 4000€ Déjà réalisé 2500€ Prestation sur 2020 : 3700€

Besoin de crédits 2020 : + 2200€ sur c/6218

Augmentations horaires des titulaires et remplacement agent :

Environ + 4000€ sur 2020 sur c/6413

Augmentation de crédits en recettes de fonctionnement :

Fonds départemental des taxes additionnelles des droits de mutation à titre onéreux 2020 versé 71000€ et budgété 50000 Besoin de crédits : 10700€.

➤ Adopté à l'unanimité.

#### 4. CESSION DE TERRAIN NU PARCELLE C510

En décembre 2019, le conseil municipal avait vendu le dernier lot du lotissement les Granges. L'acquéreur est sur le point d'obtenir un permis de construire. Il souhaiterait acheter une petite bande de terrain devant chez lui pour aligner son terrain à celui du voisin. Cela concerne la parcelle C510 et il est nécessaire qu'un géomètre estime la surface et borne cette future cession.

- Le conseil est favorable à la demande de bornage par un géomètre et à la cession du terrain pour 1€/m<sup>2</sup> à M. Cédric BARRET. Frais de bornage et de notaire à l'acquéreur.

#### 5. CESSION DE TERRAIN NU PLACE NATIONALE

Des riverains de la Place Nationale ont manifesté l'envie d'acquérir une bande de terrain nu devant leur maison afin de ne plus être gênés par le stationnement intempestif devant eux.

Monsieur le Maire propose de consulter un géomètre et de céder ces surfaces à 1€/m<sup>2</sup> et frais de bornage et de notaire aux acheteurs.

- Le conseil est favorable à cette décision qui améliorerait la qualité de vie des habitants. Toutefois le conseil demande à mettre une servitude qui impose de construire un mur ou poser une clôture à une hauteur maximale qui ne nuirait pas à l'harmonie de la place.

#### 6. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PAR LE SYNDICAT MIXTE DU LAC DES SAPINS SUR LES PARCELLES D422 ET D429

Le syndicat mixte du lac des Sapins — organisme gérant les investissements sur le site (C.O.R. et Département du Rhône) — a déposé un permis de construire pour la rénovation du chalet du mini-golf et la création d'un chalet point de vente de produits de locaux (parcelles D422 et D429).

En règlement national d'urbanisme, le projet ne peut pas avoir de PC conforme sur les parcelles D422 et D429 car situé hors agglomération.

Toutefois en application de l'article L122-7 du Code de l'Urbanisme le conseil municipal peut motiver un avis favorable afin de poursuivre l'instruction en PC du projet.

Vu l'article L 122-7 du code de l'urbanisme,

Considérant les éléments du dossier de rénovation du chalet du mini-golf et la création d'un chalet point de vente de produits de locaux sur le site du lac des sapins,

Considérant que l'intégration du projet dans le site est étudiée et prend en compte des matériaux naturels et locaux (bois d'origine locale, végétalisation des voiries),

Considérant que le projet ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, il reprend des espaces déjà utilisés voire construits.

Considérant que le projet répond aux objectifs de développement touristique et du label Station verte, Considérant que ce projet n'est pas à financer par la Commune,

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, ce dernier quitte la salle pour laisser le conseil délibérer sous la présidence de Mme BATAILLY.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis très favorable à la délivrance du permis de construire qui sera déposé par le syndicat mixte du lac des Sapins pour la rénovation du chalet du mini-golf et la création d'un chalet point de vente de produits locaux (parcelles D422 et D429).

#### 7. ADHESION AU CONTRAT GROUPE PORTANT SUR LES RISQUES STATUTAIRES AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHONE

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

M. le Maire expose au conseil municipal que LA Commune est adhérente depuis de nombreuses années au contrat groupe du Centre de gestion du Rhône (CDG69) qui permet d'assurer la Commune contre les risques maladie et accident de travail de ses agents.

Dans la fonction publique territoriale, les agents fonctionnaires exerçant un poste à 28 heures et plus (affiliés CNRACL) ne sont pas couverts par des indemnités journalières de la CPAM mais c'est la collectivité qui couvre elle-même le traitement brut des agents en arrêt de travail. Pour les agents contractuels et titulaires à moins de 28 heures de travail hebdomadaires (affiliés IRCANTEC), les agents sont couverts à la fois par la CPAM et par un complément de la collectivité.

Aussi, ce contrat d'assurance permet d'indemniser la collectivité pour chaque arrêt.

Plusieurs options d'indemnisation sont possibles avec des franchises de 10, 15 ou 30 jours de maladie.

La secrétaire de mairie précise les montants d'adhésion selon les choix d'indemnisation.

- Après en avoir débattu, le Conseil municipal ACCEPTE de participer au contrat groupe du CDG69 pour les risques statutaires pour tous les agents (affiliés CNRACL et IRCANTEC) avec une franchise de 10 jours et uniquement sur le traitement brut. Ce contrat démarrera au 01/01/2021 pour s'achever au 01/12/2024. Une convention sera signée également avec le CDG69 pour les frais de gestion. Cela porte le coût global de l'opération à environ 11000€.

## **8. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA BOULE VITALE**

Vu la convention entre la Commune et l'association la Boule vitale signée le 2 janvier 2008, portant sur la prise en charge par la Commune de 80% des dépenses de fluides du boulodrome, Considérant les factures de fluides du boulodrome supportées par la Boule Vitale, du 01/09/2019 au 31/08/2020 pour un montant total de 1089,13 €, Considérant les factures de fluides du boulodrome supportées par la Commune, du 01/09/2019 au 31/08/2020 pour un montant total de 1121,12 €,

M. le Maire présente au Conseil Municipal le montant de la participation de la commune au fonctionnement de l'association « La Boule Vitale » pour l'exercice 2019-2020 qui s'élève à 647,08 €.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- APPROUVE, à l'unanimité, le versement de ladite participation pour l'année 2019-2020 pour un montant de 647,08 €.
- 2- PRÉCISE que les crédits nécessaires à la présente délibération sont inscrits au budget communal.

## **9. BAIL DE LOCATION POUR LE LOCAL TECHNIQUE MUNICIPAL**

M. le Maire rappelle la délibération n°2020-06-08 concernant la signature d'un bail locatif pour le local technique. Il dit que le propriétaire propose la location incluant les charges d'eau et d'électricité

Aussi le loyer annuel serait non pas de 3600€ mais de 3900€ toutes charges comprises ; et la durée du bail serait de 9 ans renouvelables.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- APPROUVE, à l'unanimité, le projet de louer un local à la S.C.I. du Lac d'une surface de 276 m<sup>2</sup> situé sur la parcelle A420.
- 2- RETIRE la délibération n°2020-06-08,
- 3- APPROUVE le versement d'un loyer annuel de 3900€ toutes charges comprises (activité non soumise à la TVA),
- 4- PRÉCISE que la durée du bail locatif serait de 9 ans renouvelables,
- 5- CHARGE Monsieur le Maire de signer le bail de location ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## **10. INFORMATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALITE**

Mme BATAILLY indique que le Comité des Fêtes annule toutes les fêtes de la fin d'année. Une réunion avec les associations aura lieu le 01/10 pour le calendrier des manifestations 2021. La bibliothèque a retrouvé son activité normale (3 demi-journées d'ouverture).

La C.O.R. présentera des composteurs individuels à l'achat sur le marché du 18 septembre.

Mme BATAILLY et Mme BORODINE présentent une nouvelle manifestation — exposition de dessins d'enfants —, qui aura lieu le 4-5 décembre dans le cadre de la fête de la montagne (11 décembre).

Un groupe de travail pour le site internet est créé : Christine Batailly / Hamid Rafie / Maurice Giroudon / Carine Jugé. Première réunion le 11/09 à 14h00 à la mairie.

La commission Tourisme, Environnement, Social s'est réunie en juillet. Deux groupes ont été créés pour réfléchir ; l'un sur les récupérateurs d'eau, l'autre sur le livret d'accueil. Réflexion également sur une piste cyclable.

Mme BERTRAND informe que deux familles sont accueillies à l'Epicerie sociale.

Elle évoque la satisfaction des touristes de la rénovation du camping.

M. GIROUDON est désigné référent chemins de randonnée (ceux de la C.O.R. et ceux de la Commune).

M. CATHERIN parle de la récolte de miel avec la participation de 35 personnes. 60 kg de miel ont été récoltés. La vente ou/et la distribution du miel seront discutés lors de la prochaine commission Tourisme Environnement Social. Certains conseillers apportent des idées sur la distribution du miel.

M. LAURENT informe qu'en vertu de l'arrêté préfectoral l'arrosage des espaces fleuris communaux est stoppé. Les containers à déchets près du camping sont une catastrophe. L'emménagement dans le local technique aux Cloches est terminé. Le parking de la Croix rousse a été refait. Les devis de maçonnerie ont été validés. La pose des poteaux d'indication des nouvelles voies a été réalisée cet été. Cependant les plaques de rues arriveront que semaine 45 (début novembre). La réfection des sols de la garderie et de la couchette est terminée.

## 11. QUESTIONS DIVERSES

- ⊕ M. le Maire invite les conseillers à une réunion de travail « Aménagement centre bourg » mercredi 16 septembre à 20h00 à la salle des fêtes 1<sup>er</sup> étage.
- ⊕ En se promenant dans le bourg, M. RAFIIE considère que certains espaces verts sont abandonnés et propose l'emploi d'un jardinier paysagiste.

**Prochains conseils municipaux** : à 20h30

2 octobre / 5 novembre / **3 décembre (date modifiée)**.

**Commission animation** : 8 septembre en mairie

**Commission enfance** : 10 septembre à 20h00 en mairie

**Groupe de travail site web** : 11 septembre à 14h00 en mairie

**Groupe de travail aménagement centre-bourg** : 16 septembre à 20h à **la salle des fêtes**

**Commission solidarités et environnement** : 17 septembre à 19h30 en mairie

Fin de la réunion à 23h50.